



MUSÉE DÉPARTEMENTAL ARLES ANTIQUE

CONDITIONS DE SURETE, DE SECURITE ET DE CONSERVATION



Musée départemental Arles antique © R. Bénali

Les renseignements contenus dans le présent rapport sont confidentiels et ne doivent être utilisés par les éventuels organismes prêteurs que pour l'évaluation des installations dans le cadre des demandes de prêt.

Document mis à jour en janvier 2016

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Adresse

Musée départemental Arles antique
Presqu'île du Cirque Romain
BP 205
13635 Arles Cedex
Téléphone : 04.13.31.51.03
Télécopie : 04.13.31.51.37
Site internet : www.arles-antique.cg13.fr

Statut juridique

Musée géré par le conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

Accréditation par une autorité officielle nationale

Label « Musée de France » octroyé par le Service des musées de France (ministère de la Culture et de la Communication)

Contacts

Directeur :

Claude SINTES, conservateur en chef du patrimoine
Téléphone : 04.13.31.51.36 (secrétariat)
Mail : claude.sintes@cg13.fr

Adjoint au directeur :

Alain CHARRON, conservateur en chef du patrimoine
Téléphone : 04.13.31.51.34
Mail : alain.charron@cg13.fr

Responsable du service Conservation :

Nicolas de Larquier, conservateur du patrimoine
Téléphone : 04.13.31.51.23
Mail : nicolas.delarquier@cg13.fr

Administration des collections et des expositions :

Jessy Ruiz
Téléphone : 04.13.31.51.38
Mail : jessy.ruiz@cg13.fr

Régie des œuvres et conservation préventive :

Aurélie Coste
Téléphone : 04.13.31.51.43
Mail : aurelie.coste@cg13.fr

BATIMENT

Date de construction

1990-1993

Architecte

Henri Ciriani

Superficies du bâtiment

- Superficie totale : 8700 m²
- Espace d'accueil : 400 m²
- Exposition permanente : 3500 m²
- Exposition temporaire : 270 m²
- Réserves : 720 m²
- Laboratoire de restauration : 320 m²
- Auditorium : 280 m²
- Centre de documentation : 250 m²
- Service éducatif : 150 m²

Matériaux

- Ossature du bâtiment : béton en majorité.
- Grandes baies vitrées au niveau de l'accueil et dans une partie de l'exposition permanente.
- Sols : pietra serena.
- Plafonds : béton, parfois couverts de carreaux acoustiques.

Situation

Le musée se situe au voisinage immédiat des vestiges archéologiques du cirque romain.

Implanté le long du Rhône, le bâtiment bénéficie de travaux réalisés en 2015 par le Symadrem (Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Dignes du Delta du Rhône et de la Mer) dont le but était de rehausser les protections du musée (remblais des berges, mur de protection).

La totalité de la traversée d'Arles est désormais sécurisée jusqu'à la crue millénaire du Rhône.

SURETE ET SECURITE

Poste de contrôle Sécurité (PC Sécurité)

Le musée comporte un poste de contrôle Sécurité interne et sécurisé qui centralise la gestion et la maintenance des installations de sûreté et de sécurité listées ci-après. Un agent de sécurité y est présent 24h/24h tout au long de l'année, y compris le mardi (jour de fermeture hebdomadaire au public) et les jours fériés (1^{er} janvier, 1^{er} mai, 1^{er} novembre et 25 décembre).

Le musée est ouvert au public de 10 h à 18 h du mercredi au lundi inclus.

Agents de sûreté et sécurité

Formations et habilitations

Les agents de sûreté et sécurité du musée sont tous titulaires des formations nécessaires à leur fonction et bénéficient de formations de recyclage suivant la législation en vigueur :

- diplôme SSIAP (service de sécurité incendie et d'assistance à personnes) de niveau 1 ou 2 ;
- diplôme SST (sauveteur-secouriste du travail) ; présence d'un DEA (défibrillateur externe automatisé) dans le hall du musée ;
- habilitations électriques H0 et B0 (haute, basse et très basse tension - tâches d'ordre non électrique).

Effectifs présents

- tous les jours de la semaine, de 8 à 18 h : 1 agent au PC Sécurité et de 1 à 3 agents dans le bâtiment. Ces agents font partie du personnel du musée.
- de 7 h à 8 h et de 18 à 19 h : 1 agent de sécurité du musée présent au PC Sécurité.
- de 19 h à 7 h : 1 agent de sécurité d'une société privée présent au PC Sécurité.

Renforts

Des agents de sécurité peuvent être prévus en renfort des personnels habituels, uniquement dans le cas d'une demande expresse d'un prêteur transmise au moins deux mois à l'avance. Celle-ci sera soumise à la validation du service Sûreté et Sécurité du conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

Vidéosurveillance

- Le système de vidéosurveillance permet de surveiller tous les points d'accès au bâtiment en retransmettant toutes les entrées et sorties. Il n'est pas possible d'entrer en dehors des heures de travail sans être vu par les agents de sécurité.
- Le système permet également de surveiller les salles d'exposition, permanentes et temporaires, ainsi que le quai de déchargement et le couloir de l'aile "scientifique" donnant accès aux réserves, de même que l'aire de parking réservée au public (située devant le musée).
- Les enregistrements sont sauvegardés durant 12 jours au minimum.

Un éclairage général en acrotère, situé sur tout le pourtour du musée facilite également la surveillance du bâtiment de nuit.

Détecteurs de mouvements

- Des détecteurs volumétriques et infrarouges sont installés dans les salles d'exposition temporaires et permanentes, ainsi que dans les réserves.
- Chaque espace est équipé d'un système de détection indépendant.
- Les salles d'exposition sont systématiquement mises sous alarme en dehors des horaires d'ouverture au public.

Les réserves sont systématiquement mises sous alarme en dehors de la présence d'un agent du musée autorisé.

Dispositifs anti-intrusion

- La grande majorité des portes du musée est équipée de serrures électroniques de la marque Winkhaus permettant une gestion individualisée des accès et une traçabilité des entrées et sorties. La gestion du logiciel de programmation est assurée par un seul agent appartenant au personnel du musée.

L'accès aux espaces sensibles (réserves et salles d'exposition) est particulièrement restreint et la liste des personnes autorisées est validée par le directeur du musée.

- De 19 h à 7 h, les accès au bâtiment (porte du personnel équipée d'un digicode et grille du quai de déchargement) sont fermés par des chaînes mises en place par les agents de sécurité.
- Les baies vitrées orientées vers le Rhône sont toutes équipées de détecteurs de chocs.

Détecteurs d'ouverture de vitrines

Le musée dispose d'un parc de 25 détecteurs magnétiques qui, en cas d'ouverture de vitrine, envoient des signaux d'alarme par hyperfréquence directement au PC Sécurité.

Les relais de ce système sont situés dans une zone non accessible au public et ne peuvent donc être désactivés.

Protection incendie

Dispositif technique

- Système de sécurité incendie (SSI) de catégorie A
 - Système de détection incendie (SDI) : Alpha 250 ASD ;
 - Système de mise en sécurité incendie (SMSI) : Centrale Delta 500 ASD.

- Détecteurs automatiques d'incendie (DAI)
 - Salle d'exposition temporaire François Huart (rez-de-chaussée) :
détecteurs optiques ASD et détecteurs de fumée linéaires
 - Salle d'exposition temporaire Fernand Benoît (premier étage) :
détecteurs optiques ASD
 - Salles d'exposition permanente :
 - dans leur ensemble : détecteurs optiques ASD
 - aile fluvio-maritime : détecteurs optiques ASD et détecteurs de fumée linéaires
 - Salles de réserve :
détecteurs optiques ASD.

- Déclencheurs manuels dans tout le bâtiment.

- Extincteurs portables
99 extincteurs répartis sur toute la surface du bâtiment, de modèles CO2, poudre ou eau plus additif.

Au 7 avril 2015 (dernière visite de vérification), on dénombrait :

- Salles d'exposition permanente : 19 extincteurs dont 15 à eau plus additif, 2 à poudre et 2 à CO2.
- Salle d'exposition temporaire (rez-de-chaussée) : 3 extincteurs à eau plus additif
- Salle d'exposition temporaire (premier étage) : 1 extincteur à eau plus additif, 1 extincteur à CO2
- Réserve lapidaire (rez-de-chaussée) : 2 extincteurs à eau plus additif
- Réserve des petits formats (premier étage, deux salles) : 2 extincteurs à eau plus additif (1 dans chaque salle)
- Poste de sécurité : 1 extincteur à eau plus additif et 1 à CO2.

Modalités d'intervention en cas d'alerte

- La caserne des pompiers est installée à moins de 2 km du musée.
Des simulations d'alertes sont régulièrement réalisées avec l'aide des pompiers des Bouches-du-Rhône.
- L'ensemble du personnel du musée connaît les consignes en cas d'incendie et maîtrise l'utilisation des extincteurs.

EXPEDITION ET RECEPTION DES ŒUVRES

Accès au musée

- Borne rétractable à l'entrée du parking du musée afin d'interdire, le cas échéant, l'accès des véhicules.
- Zone de réception des œuvres située à l'arrière du bâtiment (angle sud-ouest) ; accessible par une route privative, donc indépendamment des circuits de visite.
- Zone de réception des œuvres enclose par une enceinte grillagée équipée d'une caméra de surveillance, permettant le stationnement des camions en toute sécurité.
- Accès possible aux horaires de travail des agents du musée, soit entre 8 h et 19 h, en présence des personnes autorisées (conservateurs et service Conservation). Sur demande, ces plages horaires pourront être étendues.

Quai de déchargement

- Hauteur du quai : 40 cm
- Fermeture par un rideau métallique : hauteur : 3 m, largeur : 3,85 m.

Accès aux salles et aux réserves

Le quai de déchargement donne immédiatement sur une petite cour non couverte.

De là, il est facile d'accéder :

- sur un même niveau (aucune marche) : à la réserve lapidaire, aux salles d'exposition permanente, à la salle d'exposition temporaire François Huart.
- au premier étage : à la réserve des petits formats, via un escalier ou un monte-charge.

Dimensions du monte-charge :

Porte : hauteur : 2 m ; larg. 1,10 m

Cabine : hauteur : 2,20 m ; larg. 1,50 m ; profondeur : 1,85 m

Charge admissible : 1 600 kg.

Entrées et sorties des œuvres

Les conservateurs et le régisseur d'œuvres sont seuls habilités à signer les bons d'entrée ou de sortie du bâtiment pour toutes collections, après avoir effectué les contrôles nécessaires.

CONDITIONS D'INSTALLATION ET D'EXPOSITION

Accès aux salles d'exposition temporaire

Pendant l'installation et le démontage de l'exposition, l'accès aux salles est limité aux seules personnes compétentes et autorisées :

- agents du musée : conservateurs, régisseur des œuvres, agents du service conservation, agents du service restauration, agents techniques.
- personnels extérieurs au musée : transporteurs, convoyeurs, socleurs.

Manutention des œuvres

- Le personnel du musée est formé à la manutention et à l'emballage des œuvres d'art.
- Le musée dispose de chariots divers, de transpalettes et d'un chariot élévateur (charge admissible : 3 tonnes).
- Le service restauration du musée (spécialisé dans le traitement de mosaïques et d'enduits peints), du fait de son implantation au sein du bâtiment, est capable de répondre avec réactivité aux sollicitations relatives aux œuvres les plus fragiles.
- Le musée prévoit systématiquement les tables et éclairages en quantité suffisante pour les opérations d'installation et de remballage.

Protection des collections exposées

- Le musée départemental Arles antique ne possède pas de vitrines dédiées aux expositions temporaires mais fait réaliser pour chaque manifestation des vitrines munies de dispositifs de sécurité adaptés.
- Des barrières de protection ou des mises à distance sont prévues pour les objets exposés hors vitrine.
- Personnel d'accueil et de surveillance
 - Pendant les heures d'ouverture au public, le personnel d'accueil et de surveillance du musée est présent dans les salles d'exposition permanente et temporaire.
 - Ce service est composé de 12 agents travaillant par roulement (6 agents par jour).

- Les agents d'accueils et de surveillance sont tous sensibilisés aux problématiques de la conservation des collections et font remonter aux conservateurs leurs observations dans ce domaine.

Conditions environnementales

Eclairage

• Dans la salle d'exposition temporaire François Huart, l'intensité de la lumière naturelle peut être contrôlée, grâce à des volets roulants, du noir complet à la pleine lumière.

• Eclairage artificiel : le musée dispose d'un parc de :

- environ 130 projecteurs-cadreurs hallogènes, 71 W, de marque Mole Richardson.

- environ 150 projecteurs à volets hallogènes, 50 W, de marque Mole Richardson.

Le musée fait par ailleurs réaliser des éclairages spécifiques adaptés à chaque type de collections et de vitrines, selon le projet scénographique en cours.

• Pendant les heures de fermeture, la lumière est éteinte ou réduite à l'état de veille. Les rideaux sont baissés.

• La luminosité peut être contrôlée à tout moment au moyen d'un luxmètre.

Climat

• Le climat du musée est contrôlé par une gestion technique centralisée (GTC) située dans le PC sécurité. Celle-ci pilote 7 centrales de traitement de l'air (CTA) dont 3, datant de 2013, sont dédiées à la régulation des espaces de présentation des collections :

- 1 CTA pour la salle d'exposition temporaire François Huart

- 2 CTA pour les salles d'exposition permanente.

Ces centrales disposent de sondes hygrométriques et d'humidificateurs.

• La réserve des petits formats bénéficie, pour sa seconde salle destinée au sockage des collections les plus fragiles, d'une climatisation autonome de marque Air Blue.

• Le taux d'hygrométrie est fréquemment ajusté au sein de chaque vitrine grâce à un produit régulateur d'humidité (billes de Prosorb) afin de répondre aux exigences de chaque prêteur.

• Le climat est surveillé dans les salles et dans les réserves par des capteurs thermo-hygromètres de la marque Hanwell dont les résultats sont interprétés grâce au logiciel Radiolog 8. Actuellement, le musée possède 26 capteurs dont 3 sont spécifiquement dédiés aux expositions temporaires. Ce nombre pourra être adapté selon les besoins.

Les données climatiques sont vérifiées quotidiennement par le régisseur des œuvres.

SALLES D'EXPOSITION TEMPORAIRE

La salle d'exposition temporaire François Huart

Situation et accès

• Rez-de-chaussée, sud du bâtiment

• Accès direct depuis le hall d'entrée du musée

• Accès sur le même niveau depuis le quai de déchargement

• Portes :

- 1 entrée principale donnant dans le hall d'accueil ;
dimensions : hauteur 2,86 m ; largeur 2,17 m.

- 1 sortie de secours vers le couloir de l'aile scientifique.

Sécurité

• Portes :

- porte principale de cloisonnement en métal, coulissante, doublée par une grille également en métal et équipée d'une serrure Winkhaus

- porte de secours métallique à sécurité renforcée, dont l'ouverture est uniquement commandée depuis le PC Sécurité
- Système de détection des mouvements : spécifique à cette salle
- Vidéosurveillance : 3 caméras ; possibilité d'ajouts sur demande expresse formulée le plus tôt possible
- Baies vitrées (sheds) sur châssis fixes (aucune ouverture possible).

Description

- Surface : environ 270 m²
- Hauteur sous plafond : 6 mètres
- Eclairage par des baies situées sur le toit (sheds) ; baies occultables de manière individualisée par des volets roulants à commande électrique.
- Des rails électriques permettent de placer à la demande des éclairages artificiels
- Salle accessible pour tous les systèmes de levage utilisés dans le musée (cf. *supra*).

Possibilité d'extension de la zone d'exposition temporaire

Les expositions les plus importantes du musée se sont fréquemment déployées dans une partie du hall d'accueil et des salles d'exposition permanente, portant jusqu'à 800 m² la surface utilisée.

Dans ces circonstances, le musée étend toutes les conditions de sécurité nécessaires à ces espaces : délimitation des zones d'exposition temporaire et personnel de surveillance contrôlant les entrées et sorties en période de montage et de démontage. Par ailleurs, ces espaces bénéficient des conditions de sécurité communes à tout le musée (cf chapitre "Sûreté et sécurité").

La salle d'exposition temporaire Fernand Benoit

Situation et accès

- Premier étage de l'aile nord-est
- Accès depuis le rez-de-chaussée :
 - 1 escalier empruntable depuis le hall d'accueil du musée
 - 1 ascenseur empruntable depuis le hall d'accueil ; dimensions :
 - Porte : hauteur : 2 m ; larg. 0,80 m
 - Cabine : hauteur : 1,88 m ; larg. 0,90 m ; profondeur : 1,37 m
 - Charge admissible : 500 kg
 - le monte-charge situé près du quai de déchargement peut permettre d'acheminer les caisses qui ne rentreraient pas dans l'ascenseur (dimensions : cf *supra*)
- Portes :
 - 1 porte d'entrée principale vitrée ; dimensions : hauteur 2,63 m ; largeur 0,89 m
 - 1 sortie de secours vers l'escalier du personnel
 - 1 sortie de secours donnant sur une terrasse, vers une voie échelle extérieure.

Sécurité

- Portes équipées de serrures Winkhaus
- Système de détection des mouvements : commun à tout le premier étage de cette aile
- Vidéosurveillance : 1 caméra.

Description

- Surface : 110 m²
- Hauteur sous plafond : 2,70 m au minimum
- Eclairage naturel par une baie vitrée, pouvant être occultée par un store
- Des rails électriques permettent de placer à la demande des éclairages artificiels.

RESERVES

Les réserves du musée peuvent accueillir les œuvres prêtées de manière transitoire.

Réserve lapidaire

Situation et accès

- Façade sud-ouest du musée, rez-de-chaussée
- Accès direct depuis le quai de déchargement
- Dimensions des portes (coulissantes) :
 - porte principale : hauteur : 2,90 m ; largeur : 2,15 m
 - porte donnant directement accès aux salles d'exposition permanente : hauteur : 2,90 m ; largeur : 2,20 m.

Sécurité

- Portes :
 - porte principale métallique à sécurité renforcée équipée d'une serrure Winkhaus
 - porte métallique à sécurité renforcée, permettant un accès direct aux collections permanentes
- Système de détection des mouvements : spécifique à cette réserve.

Description

- Hauteur sous plafond : 5 m au minimum.
- Eclairage : petites ouvertures vitrées au niveau du plafond, en grande partie occultées ; néons.
- Stockage des collections de grands formats, collections essentiellement lapidaires.

Réserve des petits formats

Situation et accès

- Aile sud-ouest du musée, premier étage ; deux salles
- Accès aisé depuis le quai de déchargement :
 - 1 escalier
 - 1 monte-charge (cf *supra* pour les dimensions)

Sécurité

- Portes :
 - salle 1 : - entrée principale : porte métallique à sécurité renforcée équipée d'un digicode puis porte équipée d'une serrure Winkhaus
 - sortie de secours : porte métallique à sécurité renforcée
 - salle 2 : porte métallique à sécurité renforcée équipée d'une serrure Winkhaus
 - porte de communication entre les deux salles : porte équipée d'une serrure Winkhaus
- Système de détection des mouvements : spécifique à cette réserve.

Description

- Salle 1 :
 - Hauteur sous plafond : 3,10 m
 - Eclairage : petites ouvertures vitrées en bandeau juste sous le niveau du plafond ; néons
 - Stockage de collections céramiques.
- Salle 2 :
 - Hauteur sous plafond : 3,10 m et 4,70 m sur un côté de la salle
 - Eclairage : petites ouvertures vitrées en bandeau juste sous le niveau du plafond sur deux côtés de la salle ; néons
 - Stockage des collections fragiles (métaux, verre, matériaux organiques, collections graphiques)
 - Climatisation spécifique à cette salle ; consignes de 20° C et 50 % HR toute l'année.

Coffre-fort

Situation et accès

- Premier étage de l'aile nord-est, bureau du directeur.

- Accès depuis le rez-de-chaussée :
 - 1 escalier empruntable depuis le hall d'accueil du musée
 - 1 ascenseur empruntable depuis le hall d'accueil :
 - Porte : hauteur : 2 m ; larg. 0,80 m
 - Cabine : hauteur : 1,88 m ; larg. 0,90 m ; profondeur : 1,37 m
 - Charge admissible : 500 kg
 - le monte-charge situé près du quai de déchargement peut permettre d'acheminer les caisses qui ne rentreraient pas dans l'ascenseur.

Sécurité

- Coffre-fort scellé dans le mur
- Portes blindées
- Clé spécifique accessible uniquement au directeur et à l'adjoint au directeur.

Description

- Deux compartiments de même volume et étagères modulables
- Dimensions d'un compartiment : hauteur 2 m ; largeur 0,93 m ; profondeur 0,55 m.